



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 24/11/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État, en Seine-et-Marne
Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022.**

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes.

Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département de Seine-et-Marne, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Dans le département de Seine-et-Marne, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de permettre la restitution des armes .

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Pour organiser les conditions d'un enlèvement programmé et sécurisé de leurs armes, la population pourra, en Seine-et-Marne, contacter :

- L'hôtel de Police de **Melun** au 06.81.87.83.21,
- Le commissariat de **Chessy** au 06.81.87.85.34,
- Le commissariat de **Nemours** : 06.81.87.82.49,

Pour les habitants qui résident en zone Gendarmerie, vous avez la possibilité de vous rendre directement sur les sites de **Meaux** ([3 rue Noefort](#)) et **Provins** ([13 rue du Colonel Beltrame](#)).

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au **01 64 71 75 17** pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte en Seine-et-Marne sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes

Cabinet du Préfet
Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères

77000 Melun

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

